

## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du jeudi 18 décembre 2014 à 20 heures

L'AN DEUX MIL QUATORZE le DIX-HUIT DÉCEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis, LEBOUIC Janick et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames BAILLY Aline, HUBERT Jeannine, LOVAT Cindy, MARTINEAU Anita, PICOULEAU Christelle et ROCHETEAU Lydie, et Messieurs FORET Christophe, LEDUC Bruno, LEHOUC Yves, MARAIS Bruno et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

**Absents excusés** :

Madame ROINEAU Manon donne procuration à Madame Frédérique TYLKOWSKI  
Monsieur LEROY Patrick donne procuration à Monsieur LEGUET Philippe

**Secrétaire de Séance** : Madame BAILLY Aline

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération de demande de subvention au Conseil Général au titre de la CDL concernant l'achat du mobilier pour le bâtiment d'accueil, d'animation et de loisirs pour personnes âgées.
- Avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes au SmsAn (Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique)
- Décision modificative n°2 – Budget principal

Accord du conseil municipal.

Pour faire suite à la démission de Monsieur Dron Jacky, acceptée par Madame la Préfète en date du 8 décembre 2014 et conformément à l'article L 270 du code électoral, cette démission confère au suivant de la liste la qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire souhaite donc la bienvenue à Madame HUBERT Jeannine.

### **ÉLECTION D'UN ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq,

Vu la démission de Monsieur Dron au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint acceptée par Madame la Préfète en date du 08 décembre 2014,

Monsieur le Maire précise que l'adjoint est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 : scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats sont :

- Janick LEBouc
- Nicolas MOURIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins..... 19
- bulletins blancs ou nuls..... 1
- suffrages exprimés ..... 18
- majorité absolue ..... 10

ont obtenu :

Janick LEBouc..... 15 (quinze) voix  
Nicolas MOURIER ..... 3 (trois) voix

Monsieur Janick LEBouc ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité d'adjoint au maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur ANNE Régis .....1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Madame RENAUD Brigitte .....2<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Madame TYLKOWSKI Frédérique .....3<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Monsieur VENTROUX Jacques .....4<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Monsieur LEBouc Janick .....5<sup>ème</sup> adjoint au Maire

### **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants, prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapées du Département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

Vu la délibération du conseil municipal n°2014NOVEMBRE076 en date du 18 novembre 2014 désignant les membres,

Vu la démission de Monsieur DRON Jacky en tant que conseiller municipal en date du 08 décembre 2014,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination de 5 membres issus du conseil municipal et 5 membres extérieurs,

Deux conseillers se sont portés candidats pour l'élection du 5<sup>ème</sup> membre issu du conseil municipal :

- Janick LEBouc 15 voix
- Bruno LEDUC 4 voix

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Aline BAILLY
- Janick LEBouc
- Anita MARTINEAU
- Lydie ROCHETEAU
- Frédérique TYLKOWSKI
- Claudine FONTAINE (Ainés Ruraux)
- Jeannine CHAMPENOIS (Ainés ruraux)
- Marcel GOULANCOURT (Jardinier Sarthois)
- Françoise DRON (UDAF)
- Yves RENAUD (MSA)

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire et les Adjoints sont membres d'office de toutes les Commissions.  
Le Maire est responsable et a la gestion de tout le personnel communal.

#### ➤ **Commission Travaux – Éclairage public**

- Suivi des travaux de bâtiments
- Etudes et préparation des dossiers
- Achat matériel et matériaux
- Entretien et extension de l'Éclairage Public
- Suivi des dossiers, devis et factures
- Relation avec les fournisseurs (EDF – GDF ...)
- Enfouissements des lignes EDF et France Telecom
- Illuminations de Noël

**Responsable : Jacques VENTROUX**

- Aline BAILLY
- Christophe FORET
- Yves LEHOUX
- Patrick LEROY
- Bruno MARAIS
- Manon ROINEAU

#### ➤ **Commission Routes – Eaux Pluviales – Eaux usées**

- Entretien et création de voirie
- Entretien et création de fossé
- Balayage des rues
- Chemins de randonnées
- Gestion des réseaux d'eaux pluviales
- Etudes et suivi des travaux d'eaux pluviales
- Gestion et suivi des travaux des eaux usées
- Gestion et suivi de la station d'épuration

**Responsable : Régis ANNE**

- Christophe FORET
- Bruno LEDUC
- Patrick LEROY
- Bruno MARAIS
- Anita MARTINEAU

➤ **Commission Sport – Culture – Loisirs – Tourisme**

- Relations avec les associations
- Organisation et gestion des manifestations
- Gestion des installations et du gymnase
- Gestion de la bibliothèque
- Achats fournitures diverses
- Aires de loisirs
- Développement touristique
- Relation avec le Conseil Général pour le site de Cherré
- Animation jeunesse

**Responsable : Frédérique TYLKOWSKI**

- Aline BAILLY
- Christophe FORET
- Nicolas MOURIER
- Lydie ROCHETEAU
- Manon ROINEAU

➤ **Commission Urbanisme – Environnement – Cimetière**

- Suivi, révision et modification du PLU
- Suivi des demandes d'urbanisme
- Fleurissement
- Espaces Verts
- Plantations
- Gestion organisation et entretien cimetière

**Responsable : Brigitte RENAUD**

- Aline BAILLY
- Jeannine HUBERT
- Bruno LEDUC
- Lydie ROCHETEAU

➤ **Commission Ordures Ménagères**

- Relation avec le Syndicat
- Proposition pour l'amélioration de la collecte
- Suivi et entretien des points d'apport volontaire

**Responsable : Philippe LEGUET**

- Patrick LEROY
- Nicolas MOURIER

➤ **Commission Fêtes et Cérémonies – Salle Polyvalente**

- Organisation des manifestations
- Organisation du Banquet des Têtes Blanches
- Entretien du matériel de la salle polyvalente
- Location Salle Polyvalente, vaisselles, chaises...

**Responsable : Janick LEBOUC**

- Aline BAILLY
- Jeannine HUBERT
- Cindy LOVAT
- Lydie ROCHETEAU

➤ **Commission Vie Scolaire**

- Relations avec les enseignants et parents d'élèves
- Suivi avec la CDC du temps périscolaire
- Suivi des commandes et factures de la cantine
- Suivi du règlement intérieur cantine

**Responsable : Régis ANNE**

- Christophe FORET
- Cindy LOVAT
- Nicolas MOURIER
- Christelle PICOULEAU

➤ **Commission Communication**

- L'Écho
- Bulletin Municipal
- Site internet
- Gestion de l'information et des moyens de communication de la mairie

**Responsable : Janick LEBOUC**

- Christophe FORET
- Nicolas MOURIER
- Christelle PICOULEAU

➤ **Commission Finances**

- Budget principal
- Budgets annexes
- Emprunts
- Subventions
- Achats et ventes de biens



### **Premier tour de scrutin – 1<sup>er</sup> délégué suppléant**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : 19

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. LEBOUC Janick 19 (dix-neuf) voix

M. LEBOUC Janick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

### **DÉSIGNATION DES DIVERSES REPRÉSENTATIONS**

Pour faire suite à la démission de Monsieur DRON Jacky, le conseil municipal désigne le nouveau délégué représentant la commune au sein de :

➤ **Sécurité routière**

- Janick LEBOUC

➤ **Correspondant Défense**

- Janick LEBOUC

### **PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2015**

Après réunions et propositions de toutes les commissions, les principales prévisions budgétaires pour l'année 2015 sont :

- Acquisition logiciel cimetière.....	5 000.00 €
- Achat terrain Jamin/Chouanet + frais.....	4 000.00 €
- Frais achat terrain Morchoisne .....	1 000.00 €
- Achat terrain Brard + frais bornage et notaire.....	19 500.00 €
- Aménagement terrain BMX .....	10 000.00 €
- Réaménagement cours de tennis extérieurs .....	12 000.00 €
- Clôture terrain Brard.....	5 000.00 €
- Fermeture électrique du portillon du cimetière .....	5 000.00 €
- Monument "Jardin du souvenir" .....	3 000.00 €
- Création de faux-plafonds pour isolation phonique dans 3 classes + modification électrique .....	15 000.00 €
- Automatisation du portail d'entrée des ateliers.....	4 000.00 €
- Automatisation de la porte d'entrée du secrétariat.....	10 000.00 €
- Peinture des boiseries du local place des AFN.....	4 000.00 €
- Travaux divers .....	12 000.00 €
- Goudronnage d'un chemin.....	35 000.00 €
- Colmatage des puits.....	30 000.00 €
- Illuminations de Noël .....	3 000.00 €
- Matériels divers pour agents.....	6 000.00 €
- Tondeuse x 2.....	3 000.00 €

- Balayeuse.....	16 000.00 €
- Tableaux numériques x 2.....	12 000.00 €
- Ordinateurs pour salle informatique école x 7 .....	7 500.00 €
- Pupitre thématique.....	900.00 €
- Sièges de bureau x 4 .....	800.00 €
- Mobilier pour bâtiment pour personnes âgées.....	12 000.00 €
- Bacs de rangements et coussins pour bibliothèque .....	800.00 €
- Aire de jeux .....	30 000.00 €
- Stores pour salles de classe.....	3 500.00 €
- Rideaux occultants pour dortoir école .....	3 000.00 €
- Stores pour garderie.....	4 000.00 €
- Stores pour mairie (rez-de-chaussée) .....	1 200.00 €
- Maîtrise d'œuvre construction du restaurant scolaire .....	35 000.00 €
- Construction des vestiaires pour le foot .....	200 000.00 €
- Travaux à l'église .....	10 000.00 €
- Travaux EP et voirie rue des Chaussées (Tranche conditionnelle) .....	145 000.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces prévisions budgétaires.

Monsieur LEGUET précise que des travaux prévus en 2014 n'ayant pas été facturés avant la fin de l'année seront reportés sur le budget 2015 :

- Etude hydraulique rue des Chaussées.....	1 836.00 €
- Clôture parking Poids Lourds.....	3 594.24 €
- Clotûre du terrain BMX.....	4 804.80 €
- Peinture du mur extérieur de la salle des fêtes côté cuisine .....	6 906.38 €
- Jardinières place des AFN .....	9 603.64 €
- Construction bâtiment d'accueil, d'animation et de loisirs pour personnes âgées .....	4 560.23 €
- Travaux rue Charles de Gaulle .....	94 129.32 €
- Travaux voirie et divers impasses des Aubrières et des Audisières.....	53 647.40 €
- Travaux EP et voirie rue des Chaussées (Tranche ferme et options) .....	245 055.72 €
- Travaux voirie et divers rue des Haies .....	246 384.00 €

Monsieur LEGUET précise que la totalité des nouveaux investissements projetés est entièrement couverte par l'excédent de fonctionnement réalisé en 2014.

### **TARIFS 2015 – ASSAINISSEMENT**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs du service d'assainissement seront les suivants :

- Prix du branchement.....	1 000.00 €
- Abonnement .....	63.00 €
- Prix du m <sup>3</sup> .....	0.80 € + taxe

### **TARIFS 2015 – LOCATION DES SALLES**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs de location des salles seront les suivants :



## SALLE DE RÉUNIONS

Salle de réunions - place des AFN	60,00 €
Salle de réunions - Bibliothèque - rue de la Gare	60,00 €
Salle découverte pour 1 salle	60,00 €
Salle découverte pour l'ensemble	100,00 €

## SALLE POLYVALENTE

LOCATION SALLE POLYVALENTE d'Aubigné-Racan Capacité : MAXI 399 pers.	PERSONNES PRIVÉES				ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES					
	Mariage Repas de famille (Salle + Cuisine + Hall + Bar)		Vin d'honneur (Hall d'entrée + Bar)		SALLE AVEC CUISINE		SALLE SANS CUISINE		Vin d'honneur (Hall d'entrée + Bar)	
	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	ex: dîner dansant, dîner spectacle...		ex: bal, loto, concours de cartes, spectacle, théâtre, gala, thé dansant, animation sportive, assemblée générale, galette, vin d'honneur		Aubigné	Ext.
Location	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.
1 JOUR	230 €	460 €	60 €	120 €	150 €	300 €	110 €	220 €	60 €	120 €
Forfait WEEK-END	400 €	800 €			200 €	400 €	150 €	230 €		
Forfait vaisselle par personne	0,50 €	0,50 €	0,10 €	0,10 €	0,50 €	0,50 €			0,10 €	0,10 €
Forfait sono	55,00 €				55,00 €					
Arrhes de réservation	50 % du montant de la location									
Caution à la location	800,00 €				800,00 €					
Pénalités / Forfait nettoyage + Tri des poubelles non ou mal effectué	Temps passé par les agents communaux payé à 35 € / heure									

Casse ou Vol	
Assiette (l'unité)	4 €
Fourchette, cuillère, couteau (l'unité)	2 €
Verre (l'unité)	2 €
Tasse (l'unité)	2 €
Plat, saladier, saucier (l'unité)	10 €

## TARIFS 2015 – BIBLIOTHÈQUE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs de la bibliothèque seront les suivants :

Adhésion	
Résidents de la commune ou CDC	4.00 €
Scolaires et étudiants résidents de la Commune ou CDC	Gratuit
Adultes résidents hors de la CDC	8.00 €
Scolaires et étudiants résidents hors de la CDC	4.00 €
Pénalités de retard	
Par document et semaine de retard	0.20 €
Perte	
Renouvellement carte de lecteur	1.00 €
Consultation Internet	
Le quart d'heure (gratuit pour les jeunes de – 16 ans)	Gratuit
Impression d'une feuille	0.35 €

## **TARIFS 2015 – RESTAURATION SCOLAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> août 2015, les tarifs de la cantine seront inchangés, à savoir :

- repas régulier .....2.65 €

Concernant les repas occasionnels, le prix n'a pas été décidé. En effet, une réorganisation du système de facturation est projetée pour la rentrée 2015 et sera étudiée par la commission « Cantine » au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

## **AUTRES TARIFS COMMUNAUX 2015**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs communaux suivants s'élèveront à :

**GARDIENNAGE ÉGLISE** : 130 €

### **CIMETIÈRE**

- concession 30 ans de 2 m<sup>2</sup> ..... 120.00 €
- concession 50 ans de 2 m<sup>2</sup> ..... 193.00 €
- columbarium – case externe – 15 ans ..... 410.00 €

**PHOTOCOPIE** : 0,30 € la photocopie et 0,20 € au-delà de 10 exemplaires

Gratuit pour les associations avec fourniture du papier

Gratuit pour les demandeurs d'emploi sur justificatif

Gratuit pour les handicapés sur justificatif

### **DROIT DE PLACE MARCHÉ**

- DP mois (habituel) .....5.00 €
- DP jour de moins de 5 m (occasionnel) .....5.00 €
- DP jour de plus de 5 m .....30.00 €

## **OUVERTURE DE CRÉDITS 2015**

Le Conseil Municipal autorise le Maire jusqu'au vote du Budget Primitif 2015 à mandater les dépenses d'investissements sur les budgets de la commune et assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014.

## **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le mode de fonctionnement du restaurant scolaire a été modifié. Les repas sont livrés par la société RESTORIA en liaison froide. Le contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2014, un appel d'offres restreint a été lancé.

Après étude des offres et visite de deux cuisines centrales, le Maire propose de retenir la société RESTORIA.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société RESTORIA pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sur la base de 5 éléments (entrée, viande, légumes, fromage et dessert), au prix de 2.42 € HT le repas en filière « Impulsion », soit 2.55 € TTC.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la prestation.

### **AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION**

Actuellement, les deux adjoints territoriaux d'animation sont rémunérées sur la base de 25.50/35<sup>ème</sup> avec des heures complémentaires récurrentes.

Après plusieurs simulations de planning sur une base pérenne d'heures réalisées, la durée de travail annualisée peut être de 30/35<sup>ème</sup>, ce qui leur permettrait d'intégrer le régime de retraite des fonctionnaires.

Il convient donc de procéder à une augmentation de la durée hebdomadaire de travail des adjoints territoriaux d'animation, à savoir :

- **augmentation** de la durée hebdomadaire de 25 h 50 à **30 h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

La possibilité d'effectuer des heures complémentaires est conservée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette augmentation.

### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015**

Le Maire informe que la convention de mise à disposition des agents communaux à la Communauté de Communes Aune et Loir arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il est donc nécessaire de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Sarthe pour la mise à disposition du personnel de la commune à la Communauté de Communes Aune et Loir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il autorise le Maire, après avis de la CAP, à signer la convention et tous les documents relatifs à la mise à disposition de personnel.

### **COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de bureau en date du 02 décembre 2014.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE**

Dans le cadre de la convention de développement local du Conseil Général de la Sarthe, Monsieur le Maire propose d'inscrire l'achat du mobilier qui sera installé dans le bâtiment

d'accueil, d'animation et de loisirs pour personnes âgées au lotissement « Le Clos des Tanneries ».

Le montant estimatif du mobilier s'élève à 6 004.36 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Sarthe au titre de la Convention de Développement Local.

### **AVIS SUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR AU SmsAn (Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique)**

Le Conseil Général et Le Mans Métropole à l'origine du syndicat en 2005 ont créé le réseau SARTEL qui raccorde en très haut débit les entreprises. Le SmsAn intervient auprès des particuliers.

Le syndicat souhaite développer le très haut débit auprès des particuliers, soit 100 000 prises sur 13 000 kms pour un montant de 400 millions d'euros. Il pourrait bénéficier de financement de l'Etat et l'adhésion de nombreuses collectivités justifierait la nécessité de déployer le très haut débit.

La Communauté de Communes Aune et Loir pourrait déployer le très haut débit sur une première tranche de 1 543 prises/3 954 sur 5 années (particuliers et collectivités). Le syndicat amène le haut débit aux boîtes aux lettres.

Le coût à charge des communautés de communes a été ramené de 700 à 500 €/prise.

L'intérêt est des raccorder des zones non couvertes (centres bourgs – hameaux).

L'adhésion au SmsAn n'engage pas la collectivité à investir immédiatement dans le déploiement numérique. Par contre, le syndicat peut accompagner les élus pour travailler sur ce déploiement.

Le coût d'adhésion est de 10 cts/habitant.

La Communauté de Communes Aune et Loir sollicite le conseil municipal afin de se prononcer sur son adhésion au SmsAn.

Après délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Aune et Loir au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn).

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**

Pour faire suite à la réception des dernières notifications d'impôt 2014, et afin de pouvoir émettre les régularisations, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit suivants :

- prendre au 678	3 116.00 €
- porter au 7391172	2 384.00 €
- porter au 739118	732.00 €

et autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative.

## DIVERS

- Monsieur le Maire informe de la titularisation de l'agent administratif en contrat depuis 4 ans à compter du 1er janvier 2015.
- L'agent en disponibilité pour convenances personnelles ayant renouvelé sa demande, et considérant la réorganisation du service administratif, un agent administratif est recruté à l'accueil en contrat CUI à temps complet pour 1 an. Une aide de l'état participera au financement de cette embauche.
- Pour faire suite à la dernière séance du conseil municipal concernant le programme des cérémonies commémoratives, Monsieur le Maire donne lecture du courrier réponse fait à Monsieur PAPIN. Après demande auprès d'un service juridique, l'information faite dans le programme concernant l'office religieux sera maintenue.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de circuit automobile évoqué dans la presse. Il rappelle qu'il n'était pas du tout au courant de ce projet qui n'est pour l'instant qu'à l'étude.
- Monsieur LEGUET a reçu les responsables du secteur de la Croix Rouge qui souhaitent aider 3 ou 4 familles défavorisées d'Aubigné-Racan. Le conseil municipal propose de reprendre les dossiers des deux dernières années présentés au CCAS afin de retenir les familles les plus en difficulté.
- Monsieur le Maire donne lecture de la carte de vœux de Monsieur EMERY Jacky.
- Monsieur LEGUET informe que la médaille de la commune et l'écharpe d'adjoint seront remises à Monsieur MARTINEAU pour ses 37 années en tant qu' élu de la commune lors de la cérémonie des vœux du Maire le 3 janvier prochain.  
A cette occasion, il sollicite l'ensemble du conseil municipal pour aider à la mise en place et au service et l'invite à poursuivre la soirée en se retrouvant tous ensemble autour d'un buffet.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le **mercredi 11 février 2015** à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 50.

Le Maire : Philippe LEGUET

La secrétaire de séance : Aline BAILLY